



L'Économie Sociale & Solidaire et L'Union européenne

L'ESS aujourd'hui en Europe :

En Europe, l'Économie Sociale et Solidaire représente aujourd'hui¹ :

- Plus de **2,8 millions de structures et d'entreprises**
- Plus de **13,8 millions d'emplois**
- **6,3 % de la population active** (contre 12% en France)
- Entre **6 et 8% du PIB européen**

Toutefois, ces chiffres cachent d'importantes disparités à travers les 28 États membres, reflétant les différences dans la perception de l'ESS.

En effet, seuls **cinq États membres disposent actuellement d'une législation spécifique** à l'économie sociale : Espagne, Portugal, France, Roumanie, Grèce (+ la Belgique au niveau de ses régions).

D'autres ont adopté des **mesures relatives aux entreprises sociales** : Finlande, Italie, Slovénie, Danemark, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg.

Ce manque d'homogénéité s'explique tout d'abord par la **problématique de la définition**. Aujourd'hui, l'ESS peut être définie par les acteurs qui en sont le support, par les formes organisationnelles qu'elle revêt ou bien encore par sa finalité.

Le site du ministère français de l'économie donne la définition suivante :

« Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. »

L'historique :

A partir des années 80, le Parlement européen et le Conseil Economique et Social Européen commencent à se pencher sur la question et publient plusieurs rapports soulignant l'apport de l'économie sociale au développement local.

En 1989, la **Commission européenne crée une unité spécifique « Economie Sociale »** dont les objectifs sont d'analyser et de renforcer l'économie sociale, d'élaborer une législation européenne et de veiller à la cohérence des politiques européennes.

En 1990, un **intergroupe « Economie sociale »** se crée **au sein du Parlement européen**.

En 1994, le Parlement adopte une résolution sur l'économie alternative et solidaire.

¹ Source : rapport du CESE « les évolutions récentes de l'économie sociale »

En 2003, Le **statut de société coopérative européenne est adopté** pour permettre le développement d'activités transnationales pour les coopératives et pour promouvoir l'adoption d'une législation dans le domaine pour les pays n'en disposant pas.

L'intérêt pour l'économie sociale croît de nouveau après la crise financière. En 2011, la Commission lance **l'initiative pour l'entrepreneuriat social** qui constitue un plan d'action visant à construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales. C'est dans ce cadre qu'est créé en 2012, le **Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social (GECES)**.

C'est à la suite de ces avancées que seront développés un ensemble de règlements et d'outils financiers pour soutenir le financement de l'entrepreneuriat social.

Les acteurs :

Au Parlement européen,

L'intergroupe « Economie sociale » est soutenu par près de 80 députés issus de 6 groupes politiques durant la mandature actuelle (2014-2019). Il assure trois missions principales :

- Promouvoir les échanges de vues sur les politiques de l'UE et les législations liées à l'économie sociale,
- Offrir régulièrement des opportunités de dialogue entre les députés européens, les acteurs de l'économie sociale, les représentants de la Commission européenne, les Etats membres et d'autres parties prenantes concernées,
- Veiller à ce que le Parlement européen, la Commission et le Conseil tiennent compte de l'économie sociale et ses acteurs dans l'élaboration de leurs politiques.

A la Commission européenne :

Le **Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social (GECES)** réunit 70 experts des 28 Etats membres, désignés par la Commission européenne pour suivre l'avancée du plan d'action de l'initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011. Fin 2016, il publie un plan d'actions composé de 13 recommandations pour le développement des entreprises sociales et de l'économie sociale en Europe.

Ces travaux ont conduit à la mise en place en janvier 2017 d'une **Task-force sur le développement de l'économie sociale** au sein des services de la Commission. 22 Directions Générales sont aujourd'hui impliquées et ont défini 5 axes de travail : l'accès aux financements, l'accès aux marchés, un meilleur cadre réglementaire, l'usage des nouvelles technologies et la dimension internationale.

L'Unité Technologies Avancées, Clusters et économie sociale de la DG GROW (Marché Intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME) est quant à elle l'unité en charge des questions liées à l'ESS.

Dans les réseaux :

Social Economy Europe (qui assure par ailleurs la fonction de secrétariat de l'intergroupe au Parlement européen) ; **REVES** ; **Pour la Solidarité**.

Les programmes de financement :

Les fonds structurels (FEDER, FSE et FEADER) apportent, un soutien financier aux projets menés dans le champ de l'inclusion sociale, de la formation professionnelle, de la compétitivité ou de la durabilité.

Le Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) soutient le développement des entreprises sociales. Les instruments financiers de ce programme disposent d'un volet « Garantie », un volet « Participation au capital » dans des entreprises sociales, et un volet « Renforcement des capacités institutionnelles » des parties prenantes intermédiaires.

Pour la prochaine programmation (2021-2027), ce programme sera rattaché au FSE.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) soutient également des investissements dans des entreprises sociales.

Pour la prochaine programmation (2021-2027), le fonds portera le nom InvestEU et consacra une part plus importante aux infrastructures sociales que dans la période actuelle.

On retrouve par ailleurs, des projets avec une dimension ESS dans de très nombreux programmes : Erasmus, Life, Urbact, etc.

Pour aller plus loin :

- ❖ Portail « Economie Sociale » de la Commission européenne :
https://ec.europa.eu/growth/sectors/social-economy_en
- ❖ Etude du Comité économique et social européen (2017) : « **Les évolutions récentes de l'économie sociale** »
<https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/ge-04-17-875-fr-n.pdf>
- ❖ Avis du Comité Economique et Social européen à la demande de la présidence roumaine (2019) : « **La contribution des entreprises de l'économie sociale à une Europe plus cohésive et démocratique** »
<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-contribution-des-entreprises-de-leconomie-sociale-une-europe-plus-cohesive-et-democratique-avis-exploratoire-la>
- ❖ Rapport du GECES pour le développement des entreprises sociales et de l'économie sociale en Europe (2016) :
<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/24501/attachments/2/translations/fr/renditions/native>